

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

## **I – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **1 – Aménagement de l'espace**

1 – 1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

▶ Politiques contractuelles menées notamment avec l'Union européenne, la Région, le Département et d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Territoriales ou associations : Contrat de Développement Durable Auvergne-Rhône-Alpes ou tout autre cadre contractuel régional qui s'y substituera.

▶ Zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique.

1 – 2 – Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur.

### **2 – Développement économique**

2 – 1 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.

2 – 2 - Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité (ZA) industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

2 – 3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : FISAC et aide et soutien aux unions commerciales.

2 – 4 – Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

**3 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.**

**4 – Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**

**5 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

**6 – Assainissement des eaux usées dans les conditions du L.2224-8 du CGCT.**

**7 – Eau.**

## **II - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

▶ Action de lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles dont les acquisitions foncières, les études, les travaux et la gestion des ouvrages et aménagements,

▶ Mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe.

### **2 - Politique du logement et du cadre de vie**

▶ Elaboration et mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H.),

### **3 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**

Sont d'intérêt communautaire :

- ❖ le complexe sportif de Saint-Martin à Miribel
- ❖ le complexe sportif Louis Armstrong à Beynost
- ❖ le nouveau gymnase de la Chanal à Miribel
- ❖ le nouveau complexe de BMX à Thil
- ❖ sur le site du forum des sports à Saint-Maurice-de-Beynost : les terrains de football du forum et ses équipements (vestiaires, tribunes...), la halle de pétanque et ses jeux extérieurs, LILÔ-espace aquatique de la Côtère
- ❖ l'Académie de musique et de danse située à Miribel
- ❖ un complexe cinématographique multi-salles

### **4 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

▶ Création des aménagements de sécurité sur routes départementales en milieu urbain (l'éclairage public, le fleurissement et l'entretien sont exclus),

▶ Création, aménagement et entretien des parkings des gares ferroviaires et des parkings de covoiturage. Sont exclus le fleurissement et la gestion de l'éclairage public).

### **5 - Action sociale d'intérêt communautaire**

#### **▶ Personnes âgées et atteintes de la maladie d'Alzheimer :**

- ◇ Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du schéma gérontologique départemental sur le territoire de la communauté de communes,
- ◇ Soutien aux structures «accueil de jour» agréées qui oeuvrent sur le territoire de la communauté de communes,
- ◇ Mise à disposition gratuite de locaux à l'association gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.).

#### **▶ Personnes handicapées :**

- ◇ Foyer d'accueil médicalisé pour personnes souffrant d'épilepsie grave : acquisition et mise à disposition du terrain à la structure agréée.

#### **▶ Personnes défavorisées :**

- ◇ Soutien aux associations humanitaires reconnues d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire La Croix Rouge Française et les Restaurants du Coeur.

#### **▶ Jeunesse :**

- ◇ Soutien à la Mission Locale Jeunes de la Côtère et mise à disposition d'un local,

#### **▶ Prévention/santé :**

- ◇ Mise à disposition de locaux au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement du Centre de Prévention et d'Education Familiale (C.P.E.F.).

### **6 – Politique de la ville**

▶ Création, animation coordination et mise en oeuvre de la stratégie territoriale du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.),

▶ Création et gestion d'un centre de supervision urbain intercommunal,

▶ Création, animation, coordination et mise en oeuvre du Contrat de Veille Active Communautaire (CDVA),

► Organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables situées sur le domaine public des communes membres,

► Création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

### **III - COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **1- Soutien aux associations sportives et culturelles suivantes :**

- Ain Sud Foot,
- Beynost BMX Côtière,
- Côtière hand ball,
- pétanque Miribel Côtière
- Saint-Maurice Volley-Ball Côtière
- Vertical Côtière
- Association musicale Gabriel Chardon
- Société musicale de l'Espérance de Beynost
- l'Office Culturel de Miribel (OCM) au titre de spectacles scolaires
- la section cinéma de l'Union Laïque de Miribel (ULM)

#### **2 – Etudes d'opportunité et de programmation d'un espace culturel et touristique**

#### **3 – Politique éducative et culturelle :**

- Enseignement sportif en milieu scolaire
- Enseignement musical en milieu scolaire et structures petite enfance

#### **4 - Entretien et gestion de la caserne de gendarmerie de MIRIBEL.**

#### **5 - Transports et mobilité :**

► Organisation des transports urbains COLIBRI sur le périmètre de la communauté de communes, ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM),

► Participation versée au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement des lignes interurbaines de transport 171 et 132 sur le périmètre de transport urbain de la communauté de communes,

► Anneau Bleu : étude, réalisation et gestion de «liaisons douces» sur la rive droite du canal de Miribel,

► Accessibilité du grand parc : création, aménagement et gestion des ouvrages de franchissement du canal de Miribel dont le pont de l'île,

► Création, aménagement et entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

► Elaboration d'un schéma modes doux et soutien à la création d'aménagements cyclables inscrits au schéma,

► Organisation d'un service public de location de bicyclettes,

► Création d'un service public d'autopartage.

#### **6 - Participation financière versée à la communauté de communes de la Côtière à Montluel pour l'entretien des espaces verts extérieurs à l'enceinte éducative du lycée de la Côtière et de ses équipements sportifs.**

#### **7 - Animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique.**

#### **8 - Etude de transfert des voiries.»**